

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné par la soussignée, Me Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal sera saisi lors de la séance ordinaire du **lundi 7 août 2017, à 20 h 00**, au 405, rue Taché, Saint-Pascal de la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

La demande vise la construction d'un garage privé isolé de 78 mètres carrés contrairement au règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal qui prévoit que la superficie maximale d'un garage privé isolé est de 56 mètres carrés.

La demande vise également la hauteur du garage privé isolé à 5,18 mètres au lieu des 4,57 mètres autorisés pour cette résidence au règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal.

Dans le cas où le conseil municipal décide d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement.

Identification du site concerné : 100, rue Octave

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Pascal, ce 17^e jour de juillet 2017.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 19 juillet 2017 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 17 juillet 2017.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA